

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 10 avril 2025, à 19h30
Salle de spectacles

6^{ème} séance – 2024-2025

Séance du jeudi 10 avril 2025

Présidence de M. Sylvain Richard, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Mme la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au Bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués. Je salue également une spectatrice dans le public.

Je vous informe que les séances peuvent être suivies en direct et en différé sur internet.

Je vous annonce que 64 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence. *(Le nombre de Conseillers présents a été transmis plus tard, mais au vu du nombre de personnes dans la salle, le quorum était atteint)* le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement. Les personnes arrivées tardivement sont priées de s'annoncer auprès de la secrétaire à l'issue du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Mariline Braz-Lopes, Nicole Divorne, Sonia Graça Paulino, Bastienne Joerchel, Muriel Rossel, Marie Schneider, Maria Sisto, Chiara Storari, Andreia Tiambo, MM. Simon Favre, Luis Guedes. *M. Roland Delapierre est arrivé à 20h30*

Sont absent-e-s: Mmes Maria Rodriguez, Aline Segin, MM. Mohamed Jribi, Vita Vito

1. Adoption de l'ordre du jour

• M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un qui parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- 1 interpellation de Mme Laurence Plattner
- 1 interpellation de Mme Stéphanie Negri Capt
- 1 question de M. Silvio Torriani
- 1 question de M. Naim Dina
- 3 questions de Mme Stéphanie Negri Capt

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 12 et 13 de notre ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée je sou mets cet ordre du jour à votre approbation :

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à la majorité que l'ordre du jour est accepté.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 10 avril 2025

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mars 2025
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 31 mars 2025 sur ses activités du 25 février 2025 au 31 mars 2025
6. Communications de la Commission des finances.
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Rapport de commission Préavis No 80-2025** - Déviation d'un collecteur d'eaux usées (tronçon Triage) Rue de Lausanne - Demande d'un crédit de construction de CHF 547'000.- TTC
Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s, Présidente rapporteur
11. **Préavis - discussion préalable**
 - **Préavis N°81-2025** - Mise en séparatif et réfection de la chaussée à l'avenue du Château - Demande d'un crédit de construction de CHF 1'705'000.- TTC
Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
Lundi 14 avril 2025 à 19h – Salle CTC 01
Présidence : UDC
 - **Préavis N°82-2025** - Demande d'un crédit de CHF 86'800.- TTC pour les aménagements extérieurs de la Ferme du Village
Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
Mercredi 30 avril 2025 à 18h30 – Ancien collège (rue du Village 9)
Présidence : PSR
12. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat de Mme Marie-Claude Kohler intitulé : « A Renens on marche... Et ça marche»
13. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mars 2025

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Je mets au vote le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 mars 2025.

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

J'en profite pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture et passe au point 3.

3. Démissions

- **M. le Président**

Le Bureau n'a reçu aucune démission, toutefois j'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

4. Communications de la Présidence

- **M. le Président**

En préambule, je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes malades ou disparues. Je vous remercie.

Réponses :

Lors de la dernière séance, M. Jeton Hoxha, au nom des pétitionnaires, a demandé une nouvelle fois que la pétition soit annexée au procès-verbal de la séance du jeudi 30 janvier 2025.

En sa séance du 1^{er} avril 2025, le Bureau a pris la décision suivante :

Pour rappel, cette pétition a été adressée à M. le Préfet. Ce dernier, en date du 7 février vous a répondu que les pétitions ne relèvent pas de sa compétence et qu'elle devait être transmise au Bureau du Conseil. Le Bureau, en date du 11 février, a adressé une lettre avec copie par courrier A+ à tous les pétitionnaires demandant quelle suite vous souhaitiez donner à cette pétition.

En date du 18 février, vous nous avez répondu par e-mail avoir décidé de ne pas poursuivre cette démarche et demandiez que la pétition soit annexée au procès-verbal.

Finalement, en date du 25 février, un courrier a été adressé à tous les membres du Conseil incluant les documents cités précédemment et précisant le point suivant :

La demande de joindre la pétition au procès-verbal n'a pas été validée par le Bureau, car c'est un document interne au Conseil qui n'a pas ou peu d'intérêt public.

Cette pétition ayant été retirée par les pétitionnaires, elle est par voie de conséquence sans fondement légal. Dès lors, le Bureau maintient sa décision ferme et définitive de ne pas l'annexer au procès-verbal.

Pour être complet sur le sujet signalons encore que les documents déjà transmis sont du domaine public et peuvent être librement transmis à toute personne intéressée.

Lors de la séance du 6 mars, M. Ali Korkmaz a déposé une interpellation qui nous a interpellés tant la Municipalité que le Bureau du Conseil. En effet, je vous rappelle la définition d'une interpellation :

L'interpellation est une demande d'explication adressée à la municipalité sur un fait de son administration. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives à la municipalité.

En tenant compte de cette définition, la demande de M. Korkmaz ne correspond pas à une interpellation et n'est donc pas à traiter par la Municipalité, mais mérite toutefois une réponse laquelle a été formulée oralement lors du dernier Conseil, je vous lis l'extrait du PV :

• **M. le Président**

Concernant un point de cette proposition, M. Korkmaz, vous aurez remarqué que le pupitre a bougé d'à peu près 15° et qu'il est légèrement plus en avant. Ceci n'est pas à votre demande, mais à la demande d'une autre Conseillère qui m'avait posé la question il y a quelque temps, on a essayé d'optimiser, on a encore regardé avec les caméras de Sonomix, tout a un emplacement bien défini, mais on a tourné un petit peu le pupitre. On est obligés de garder le blason de la Ville en avant et de ne pas vous mettre trop de profil pour les caméras. C'est une information que l'on n'avait pas autrement diffusée, mais on a fait quelques améliorations, entre autres pour que vous soyez plus confortables quand vous vous adressez à la Municipalité. Voilà juste un complément d'information, pour le reste, on traitera votre interpellation.

Quant à la seconde partie de votre interpellation, relevant les agissements potentiels de certains Conseiller.ère.s à l'issue de la dernière séance, le Bureau ne peut que rappeler l'importance de se comporter de manière bienveillante, au minimum avec politesse et respect, envers ses collègues.

Le Bureau estime ainsi avoir répondu à M. Korkmaz.

Courrier :

Je vous informe avoir reçu par e-mail en date du 31 mars 2025 l'information de Caféine-Média qu'ils ont atteint les 15'000 CHF nécessaires à leur survie via la plateforme [WeMakelt](#).

Information au conseil :

Comme vous l'avez constaté, le sondage a plébiscité le 8 mai pour le repas de fin d'année de législature. Vos inscriptions sont à remettre à Mme la secrétaire à l'issue de la séance, merci.

Représentations :

Ce mois avec l'aide du vice-président nous avons représenté le conseil lors de :

- La plateforme logement de l'Ouest lausannois avec pour thème : Étudiants et logement dans l'Ouest lausannois le 12 mars sur le campus UNIL
- L'apéritif culturel à l'école de cirque de Lausanne-Renens le 24 mars
- La Présentation de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) aux Président.e.s des Conseils communaux de l'OL le 27 mars
- Au bouquet de fin de chantier de l'extension de la nouvelle annexe du refuge le 2 avril

Signalons également que s'est tenue le 1^{er} avril, et ce n'était pas un poisson, la traditionnelle séance annuelle réunissant la Municipalité accompagnée de son équipe ADG, les Président.e.s de partis et Chef.fe.s de groupe ainsi que le Bureau.

J'ouvre la discussion sur ces communications de la Présidence :

- **M. Ali Korkmaz, indépendant**

Je ne suis pas satisfait de la réponse concernant le changement du pupitre et tout ça, je vais revenir là-dessus le mois prochain, au prochain Conseil avec plus de détails.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce point? Ce n'est pas le cas, je clos la discussion et nous passons au point 5.

5. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 25 février 2025 au 31 mars 2025. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à nous transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Tout d'abord, je vous adresse nos salutations et vous souhaite de bons et fructueux débats ce soir. En plus des communications reçues dans votre envoi, il y a des communications de Mme Patricia Zurcher et je lui donne la parole maintenant.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

J'ai une double communication : vous avez vu que l'on a élaboré un guide pour les apéritifs et repas durables au sein de l'administration, toute l'administration l'a reçu et peut s'appuyer sur les bonnes idées, les bons conseils, les bonnes adresses qui y figurent. J'ai apporté une petite pile de ces guides qui sont à l'entrée, à la table de l'huissier, si jamais cela intéresse quelqu'un, servez-vous, n'hésitez pas et on peut vous transmettre aussi le lien pour aller directement sur le document. L'autre chose : vous avez vu qu'il y a un petit pot de miel qui vous attendait ce soir pour adoucir un petit peu la séance. Pour celles et ceux qui ne l'aurait pas vu, n'hésitez pas, à la fin du Conseil à aller chercher le pot qui vous revient.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ces communications, personne ne souhaite prendre la parole. Puisque la parole n'est pas demandée, je clos ce point et passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. le Président**

J'invite M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la Cofin, à bien vouloir se rendre au micro et à nous faire lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert, Président de la Cofin**

Séance ordinaire COFIN – 7 avril 2025

Compte-rendu de la séance

Les membres de la COFIN étaient:

Eugène Roscigno, Pascal Golay, Vincent Keller – excusé, Marie-Claude Kohler, François Delaquais – excusé, Carole Castillo, Melinda Zufferey Merminod, Pascal Waeber, Stéphane Montabert, Président-rapporteur

Municipalité: M. Clément, Syndic était accompagné de M. Perrin, Boursier communal, Mmes Jaccard, Maystre et Zurcher Maquignaz, Municipales, et de chefs de service.

Plusieurs sujets étaient portés à l'ordre du jour.

Dépense imprévisible et exceptionnelle hors budget – FESTIMIXX

FESTIMIXX se déroule désormais dans le monde après-COVID, qui ne fonctionne pas selon les règles du précédent dans le milieu culturel. Les cachets des artistes sont beaucoup plus élevés et le montant nécessaire aux infrastructures aussi. À la suite de l'évolution des normes, le site du festival n'était plus idéal pour l'évacuation, y compris celle de personnes handicapées. Il en est de même pour les toilettes pour le niveau de confort attendu. Les charges d'électricité ont augmenté elles aussi. Au bout du compte, les dépenses supplémentaires atteignent CHF 45'000, portant ainsi la participation totale de la Ville de Renens à CHF 185'000.

Questions des commissaires

- Le prélèvement sur le fonds était déjà prévu au budget initial ?

Oui, car on dépose CHF 45'000 tous les ans, et on prélève CHF 90'000 tous les deux ans.

- Avec l'augmentation de fréquence de FESTIMIXX, passant à tous les deux ans au lieu de tous les trois ans et le coût des charges qui augmente, il va falloir augmenter la contribution au fonds, n'est-ce-pas?

Oui, les charges portées par la Ville sont plus importantes. On va probablement doubler le soutien.

[Post séance, la Municipalité rajoute que] la Municipalité tient également à explorer des pistes de sponsoring pour atténuer le coût plus élevé de la manifestation.

- À quoi est due l'augmentation des coûts ?

La description est donnée dans la communication, mais il y a beaucoup d'augmentation du cachet des artistes, et aussi une augmentation du coût du matériel. On a pris des artistes suisses et locaux pour tenter de contenir les frais. Sinon, il faudra revoir les ambitions de la programmation à la baisse.

Délibération

La COFIN note que le mode de fonctionnement actuel, pensé sur trois ans, ne convient plus au rythme bisannuel, du point de vue purement financier. Pour lisser les années de FESTIMIXX et les années sans le festival, à prestations égales, il va falloir quasiment doubler la dotation annuelle du fonds.

S'agissant d'une communication de la Municipalité à la COFIN, ce point n'est pas suivi d'un vote.

Documentation supplémentaire disponible en annexe

Préavis 81-2025 – Mise en séparatif et réfection de la chaussée à l'avenue du Château – Demande d'un crédit de construction de CHF 1'705'000.- TTC

Le préavis s'inscrit dans le vaste programme de mise en séparatif de la ville de Renens, ici dans un secteur lié au futur Tram. On demande un crédit d'ouvrage pour l'avenue du Château ; le préavis

détaille comment les travaux se déroulent. Le coût se divise financièrement en trois montants: un pour les collecteurs, un pour la réfection de la chaussée, et un troisième et dernier pour les aménagements extérieurs, signalisation et marquage, etc. Cette distinction dans les trois types de travaux est issue de leur approche comptable. Chaque tâche est liée à des durées d'amortissement différents ou financée par des fonds différents.

Questions des commissaires

- Quelle est l'importance particulière de la réfection de chaussée à cet endroit ?

On essaye toujours de « mutualiser » les travaux. Les entreprises qui assurent des services tiers (gaz, câblage réseau, éclairage fait en partie, câbles à changer) interviennent à travers une seule phase de travaux. En principe, on ne touche plus à la zone remise en ordre pendant dix ans. Renens a signé une charte avec les entreprises concernées.

- Qu'est-ce que cette charte ?

Il y a eu quelques « geysers » dans le quartier par le passé... Renens a signé une charte avec les entreprises afin qu'elles planifient leurs travaux pour qu'ils s'inscrivent en même temps que les fouilles des mises en séparatif.

- Comment procède-t-on ?

Au niveau du SDOL, nous effectuons une mutualisation de l'annonce des chantiers et des services tiers (rénovations, etc.) et les entreprises sont à l'écoute. Les villes viennent avec leurs projets de réfection de chaussée ou de mises en collecteurs ; pour un chantier important, on veille à travailler ensemble. Les prestataires de réseau (entreprises publiques principalement, soit SIE, TvT, SIL, CADOUEST, hormis Swisscom) permettent d'éviter d'avoir à revenir après sur un chantier terminé.

- À la suite de la volonté de pousser le Chauffage à Distance (CAD) et du Plan Climat, a-t-on prévu d'amener le CAD dans ce quartier ?

À priori Renens a fait une planification énergétique territoriale, qui a accompagné le Plan Directeur et le PACOM. D'autres choses ont été prévues dans le quartier : des pompes à chaleur, etc. Le CAD n'est pas approprié parce qu'il cible les gros bâtiments.

- Quelle est la proportion de bâtiments reliés au gaz ?

Nous n'avons pas les chiffres par quartiers mais en termes de consommation d'énergie, on a encore 84-85% de chauffage par pétrole et gaz. Mais les SIE ont aussi une obligation de livrer ; on ne peut pas dire « ce quartier ne sera plus fourni en gaz pour le chauffage, débrouillez-vous, » en tout cas en l'état des lois.

Délibération et vote

La COFIN note que les nuances propres à chaque chantier (notamment les fonds et les amortissements) sont la raison pour laquelle il n'est pas possible de faire un seul préavis pour gérer d'un coup toutes les mises en séparatif de la Commune. Il faut donc vivre avec des multiples préavis zone par zone.

De plus, la COFIN rappelle que Renens a récemment épuisé le fonds destiné à la mise en séparatif, montrant que la taxe historique d'épuration des eaux ne suffit plus à assurer. Le principe du pollueur payeur n'est plus respecté. Mais tout ceci a été discuté dans les communications de la COFIN du mois de mars et ces propos sont seulement rappelés.

Au vote, les conséquences financières du Préavis 81-2025 sont acceptées à l'unanimité.

Préavis 82-2025 – Demande d'un crédit de CHF 86'800.- TTC pour les aménagements extérieurs de la Ferme du Village

Le montant est relativement modeste mais permettra des résultats remarquables, plaide la Municipalité. Deux associations proposent des animations et le contact avec des animaux. Renens

a signé une convention pour leur permettre d'utiliser les espaces extérieurs et de ranger leur matériel, mais ils n'accéderont pas à la Ferme du Village proprement dite.

Initialement, on prévoyait les travaux intérieurs d'abord et l'extérieur ensuite, mais la Municipalité a changé son fusil d'épaule pour que les associations puissent proposer quelque chose plus vite, puisque les travaux d'intérieurs ne se sont pas révélés urgents. Le préavis vise une mise en conformité et une zone d'accueil couverte pour recevoir jusqu'à 25 personnes. L'entier du terrain n'est pas propice, car trop en pente.

Une première version du préavis envisageait de coûteux travaux de terrassement, d'environ trois cent mille francs. Le rachat de la maison voisine et de son terrain, adjacent à celui de la Ferme du Village, a permis de créer autrement les jardins initialement prévus dans le talus. L'amortissement se fera sur dix ans.

Questions des commissaires

- On commence par les aménagements extérieurs, certes, mais quand arrivera le préavis de remise en état de la Ferme du Village ?

Il n'arrivera pas avant 3-4 ans.

- Je connais la Ferme du Village et je plaide sa cause. C'est super sympa, les deux associations font des choses intéressantes et se déploient avec bonheur sur ce terrain. Bon, ce n'est pas Versailles...

Le terrain ne s'y prête pas de toute façon. Mais les garderies ont de la demande pour ce genre d'animation, captivantes pour les enfants.

Délibération et vote

La COFIN n'émet pas de commentaire particulier.

Au vote, les conséquences financières du Préavis 82-2025 sont acceptées à l'unanimité.

Divers

La COFIN approuve une proposition de la Municipalité pour discuter des flux de financements entre la Commune et les Transports Publics Lausannois (t-l). Il y aura des changements financiers importants liés à l'effet du Tram sur les lignes historiques 17 et 19, car la facturation par les t-l n'est pas la même entre les deux modes de transport.

Une séance d'information de la COFIN est envisagée pour septembre 2025. Le Conseil communal sera évidemment mis au courant de sa teneur par un compte-rendu.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ces communications de la Cofin. La parole n'étant pas demandée, je remercie M. Montabert et la commission des finances pour le travail accompli, clos ce point et passe au point 7.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

La commission s'est réunie, Mme Sisto n'étant pas là, est-ce qu'un Membre de la CUAT souhaite prendre la parole ? Mme Berseth, vous remplacez Mme Sisto ?

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Mme Sisto n'ayant pas pu être présente, je la remplace.

Résumé de la séance de la CUAT- 13 février 2025

La Municipalité, représentée par Mme Tinetta Maystre, accompagnée de M. Martin Hofstetter (chef du service de l'urbanisme) et de M. Philippe de Almeida (architecte), a présenté un état des lieux des projets urbanistiques en cours à Renens.

PACOM

Le projet de PACOM (Plan d'affectation communal) avance, bien que non encore formellement validé par le Canton. En attendant, les demandes de permis sont traitées selon les deux règlements en parallèle, le plus strict s'appliquant. Aucune à la suite de la décision de levée des oppositions. Le Canton enverra un courrier aux opposants, un ultime recours restant possible au niveau cantonal.

Plans de quartier

Parmi les plans de quartier historiques, 15 seront abrogés, 11 partiellement, et 19 seront maintenus ou révisés. Deux plans emblématiques - Piscine (1967) et Roche-Florissant (1959) sont à l'étude, le plan de quartier de Florissant ayant été transmis à la DGMR le 14 janvier 2025. Ces quartiers, représentatifs des années 60 posent la question de la préservation patrimoniale. La Municipalité souhaite les conserver en s'appuyant sur l'article 47 LATC. Un délai de 14 mois est prévu pour proposer des adaptations.

P6 Terminus

Le plan est en révision en lien avec les travaux de la gare et du tram. L'objectif : aménager une véritable place côté nord, conserver les anciens immeubles, intégrer des jardins en escaliers et améliorer la connexion avec la passerelle. Une parcelle communale pourrait être mise à disposition de la Vaudoise sous forme de droit de superficie.

Malley-Gazomètre

La pollution des sols est moins grave qu'attendu. Le plan d'affectation devrait être mis à l'enquête publique à l'automne. Il inclut la préservation du patrimoine industriel et ouvrier, ainsi que la création d'un complexe scolaire (18 classes de 1 à 6P, parascolaire, salle de sport et salle paroissiale) en partenariat avec Prilly. Un concours d'architecture est prévu ce printemps. L'ouverture est visée pour la rentrée 2030.

Quelques précisions issues des échanges :

- Les locaux du théâtre de Vidy restent pour l'instant à Malley faute de place à Lausanne.
- La proximité de la centrale de gaz ne représente pas un danger : les risques sont maîtrisés.
- Les appartements de Malley-Gare seront disponibles fin 2025/début 2026
- 420 Logements sont prévus, dont 170 sur Renens.
- Des façades préfabriquées seront utilisées, avec réutilisation des prototypes.
- L'avenue de Malley jouera un rôle structurant pour les accès.

Palettes

Les Pépinières Meylan déménageront en mars. La zone est en réserve pour 5 ans selon le PACOM. L'achat du site par la commune a été écarté en raison du prix élevé. Un parc est prévu près du ruisseau. Une rencontre avec le propriétaire est prévue prochainement.

Parc des Côtes

La zone a été réaffectée en parc. L'inauguration est prévue pour le 14 mai. Une convention garantit un accès public sans barrière. Des arbres seront plantés à proximité du restaurant Le Capri, qui reste fermé faute de repreneur.

Bretelle d'autoroute

Chavannes s'est retirée de la convention sur la sortie autoroutière. Le projet de couverture partielle reste incertain. Renens y était opposée. Le déclassement de l'autoroute en boulevard urbain a été abandonné.

Ecoles

Le préavis concernant Censuy est attendu ce printemps. Un membre de la commission a relayé le souhait du conseil d'établissement (CET) d'être mieux intégré aux projets scolaires. Mme Maystre a reconnu la complexité de coordination entre tous les acteurs, mais s'engage à transmettre cette demande.

Enfin, la commission adresse ses remerciements chaleureux à M. Martin Hofstetter, urbaniste communal, à l'occasion de son départ à la retraite, saluant son engagement et son travail remarquable pour la Ville.

- **M. le Président**

Merci Mme Berseth, j'ouvre la discussion sur ces communications. Mme Negri Capt, vous avez la parole.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Il existe un règlement du Conseil d'Etablissement que vous pouvez consulter sur le site internet de la Ville de Renens, je pense qu'il est nécessaire de citer l'article 27 qui précise des compétences complémentaires que le Conseil d'Etablissement peut avoir ; il exerce en outre les compétences suivantes : alinéa 1 - donner un avis aux Autorités exécutives communales quant aux projets de construction, de transformation ou de réparation importantes de locaux scolaires. Dès lors, c'est une obligation légale qui est formulée dans un règlement. Le souhait du Conseil d'Etablissement est vraiment qu'on l'intègre et je tenais à le préciser, au vu des teneurs de la discussion qu'on a eue lors de la séance du Conseil d'Etablissement il y a deux jours. Je vous remercie d'en prendre bonne note.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer sur ce sujet ? ce n'est pas le cas, je clos ce point et passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

- **M. le Président**

Par souci de transparence, je vous informe qu'à sa demande auprès de notre secrétaire M. Borloz a reçu la liste des membres de la CRI qui n'utilisent pas la messagerie @renens.ch. Ceci étant dit, je passe la parole à M. Pierre Borloz, Président de la CRI.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Effectivement, certaines personnes n'utilisent pas l'adresse renens.ch et j'ai envoyé la convocation de la CRI à toutes les adresse sous la forme usuelle de Renens. Je sais que certaines personnes n'ont pas reçu la convocation et je prie ces personnes de venir vers moi à la fin de la séance afin que l'on discute, soit qu'elles me confient leur adresse mail personnelle soit je leur remettrai une copie de la convocation en bonne et due forme. Merci d'avance.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ce point concernant la CRI.

- **M. Jean-François Constant, PLR-PVL**

La PolOuest s'est réunie le 19 mars dernier à Villars-Ste-Croix. Lors de cette séance ont eu lieu :

L'assermentation d'un nouveau commissaire, M. Lefort Paradez de la commune de Prilly.
 La nomination d'un nouveau scrutateur en la personne de notre collègue M. Gérard Duperrex.
 L'approbation, à l'unanimité, du préavis 01/2025 concernant la création d'un Internet et de sa maintenance pour les montants respectifs de CHF 48'645.00 TTC (coût unique pour la création et le développement) et de CHF 3'243.00 TTC/an (montant récurrent) pour sa maintenance.

La prochaine séance de commission aura lieu le 21 mai prochain (lieu encore à définir). Nous souhaitons vivement que notre commune y soit dûment représentée car lors de cette dernière séance, seuls les collègues PLR Gérard Duperrex et moi-même, étions présents sur un total de neuf représentants Renonais.

- **M. le Président**

Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer sur ce point 8 de l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, je clos ce point et passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

- **M. le Président**

Nous avons reçu l'information que Mme Angela Thode remplace Mme Roxane Gubler à l'ORPC pour le groupe Les Vert.e.s.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? La parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

10. Rapport de commission – Préavis No 80-2025 - Déviation d'un collecteur d'eaux usées (tronçon Triage) Rue de Lausanne - Demande d'un crédit de construction de CHF 547'000.- TTC

- **M. le Président**

J'invite Mme Marie-Claude Kohler, Présidente-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

Le rapport est présenté in extenso dans le présent procès-verbal

Date de la séance : 10/03/2025 - 19h.00

Lieu : Centre technique communal

Membres de la commission :

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
Marie-Claude KOHLER (Présidente / rapporteuse)	X		

Grazia BERISHA	X		
Sandra MARTINELLI	X		
Vito VITA		X	
Jeton HOXHA			X
Robert Mulopo	X		
Verena BERSETH	X		
Mehmet KORKMAZ	X		
Colin METRAUX	X		

Invité-e (s) :

Mme Tinetta Maystre, Municipale du service Urbanisme - Infrastructures - Mobilité

Mr Christophe Sarda, chef du service Infrastructures

Mr Jérémie Wenger, adjoint

Introduction

Le but de ce préavis est d'obtenir l'approbation du Conseil communal afin de réaliser des travaux permettant de rediriger un collecteur situé à la rue de Lausanne vers le collecteur principal de la rue de Verdeaux, près de l'Hôtel-de-Ville.

Cette déviation est rendue nécessaire du fait de l'effondrement d'un autre collecteur, situé en gare de triage des CFF. A savoir qu'une convention datant de 1949 autorisait La Ville de Renens à l'utiliser pour évacuer ses eaux.

Des travaux urgents mais provisoires ont été entrepris afin d'éviter des inondations, un projet de réhabilitation du collecteur effondré a été élaboré, mais aucune proposition n'a convenu aux CFF, les contraintes d'utilisation du site complexifiant singulièrement les choses. Dès lors, la nécessité de pouvoir déverser les eaux usées dans un autre collecteur s'est imposée.

Le projet retenu consiste à dévier le collecteur afin que les eaux d'évacuation communales ne passent plus en territoire CFF. Un descriptif détaillé du projet figure dans le préavis, de même que les intentions concernant le planning et les étapes de réalisation des travaux. Des diapositives complémentaires présentées et commentées lors de la séance de commission sont jointes à ce rapport.

Quant aux incidences financières, le préavis propose au point 6.1 un tableau relatif aux coûts d'investissement et précise que la somme de CHF 91'184.71 TTC a déjà été engagée depuis le 30 janvier 2024 pour les travaux provisoires urgents. Il est par ailleurs précisé que le coût moyen du capital représente un coût de fonctionnement moyen de CHF 17'322.- par année et cela durant 60 ans.

Ces travaux sont sans incidence particulière sur le plan environnemental et climatique.

Le préavis conclut que la déviation du collecteur est une solution durable à un problème qui nécessite une réponse urgente.

Lors de la séance du lundi 10 mars 2025 qui s'est tenue au Centre technique communal à 19h, une présentation reprenant le contenu du préavis a été faite. Une diapositive répondait explicitement à la demande de la COFIN, à savoir vérifier l'existence d'éventuels autres collecteurs traversant cette zone et en vérifier l'état. La diapositive indique que quatre collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ont été répertoriés. Trois sont en bon état, on ne connaît pas l'état du quatrième (situé dans la zone Closel Chêne).

Quitte à spoiler la fin de ce rapport, précisons ici que dans ses délibérations la commission a demandé à obtenir des informations sur ce collecteur. Un contact téléphonique pris avec Mr Wenger en date du 27 mars nous a appris que, pour l'instant, on n'en savait pas plus et que dans la réalité il n'est pas rare de manquer partiellement ou totalement d'infos sur d'anciens ouvrages.

Questions de la commission :

Q : Le Canton peut-il participer financièrement ?

R : Non. Il n'y a pas de subvention dans ce cas.

Q : Est-ce qu'on aurait pu profiter d'effectuer ces travaux avant la construction du tram ?

R : Non, car cela a pris presque 9 mois pour une première séance avec les CFF. En raison de contraintes liées à la spécificité du lieu, le temps qu'ils nous ont accordé (2 semaines pour des travaux qui prennent 2 mois) rendait la chose impossible.

On peut dire qu'on a d'abord pensé refaire le collecteur au lieu de le dévier mais cette option a été abandonnée. De plus les coûts auraient triplés par rapport au projet actuel, et c'est une bonne chose de rester sur territoire communal. On va aussi se sortir de la convention de 1949 quand les travaux seront finis.

Q : Est-ce qu'on risque d'autres effondrements, par exemple en raison de causes naturelles, ou d'un manque d'entretien ou à cause des vibrations dues aux trains ?

R : Selon les visualisations par camera, il n'y a pas de risque à ce stade. De plus, les autres collecteurs ne sont pas directement sous le triage, c'est probablement moins risqué. Disons aussi que le collecteur effondré a tenu longtemps et que le risque zéro n'existe pas.

Q : Combien coûte le système de pompage provisoire mis en place ?

R : CHF 5'000.- /mois. Il faut curer, nettoyer, on a dû installer une grille pour éviter que les papiers s'accumulent

Q : Est-ce qu'il faudra beaucoup d'entretien avec le nouveau collecteur et quelle garantie qu'il ne s'effondre pas ?

R : Il faudra un curage 1x/an, on peut compter sur une espérance de vie de 80 ans. L'effondrement du tronçon actuel n'est pas lié à la négligence, mais très certainement aux passages des trains. Là, on ne sera pas sous des rails, d'ailleurs on a veillé à construire le tram « sur rien », on a évité de construire sur des conduites d'eaux / de gaz.

Q : Par rapport à la diapositive « projet de déviation gravitaire », pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

R : On va utiliser la pente pour l'écoulement, mais elle est faible, c'est pour ça qu'il faudra faire un contrôle annuel au lieu d'une fois chaque 10 ans. La zone de stockage est là pour le matériel et aussi pour la terre végétale qu'on va enlever et remettre. C'est un matériel noble, on tient à la préserver. On a aussi étudié le tracé pour épargner les racines.

Q : Si les CFF effectuent une réfection du collecteur, est-ce qu'on pourrait le réutiliser ?

R : Peut-être...dans 50 ans. Avec la mise en séparatif, on ne ferait de toute façon plus passer les eaux claires sous les voies.

Délibération de la commission

La commission considère le caractère nécessaire et urgent des travaux. Elle prend acte des tentatives infructueuses de collaboration avec les CFF et relève la qualité de la présentation. Elle considère également le positionnement de la COFIN.

La commission émet un **vœu** : obtenir les informations manquantes concernant le collecteur Closel-Chêne

Détermination de la commission

C'est à l'unanimité des membres présents (7 voix sur 7) que la commission **accepte** les conclusions du préavis.

- **M. le Président**

Je remercie Mme Kohler et j'ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. le Président**

La parole n'étant pas demandée, j'invite Mme Kohler nous faire lecture des conclusions.

- **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

Le Conseil communal de Renens,

Vu le préavis municipal N°80-2025 concernant la déviation d'un collecteur d'eaux usées (tronçon Triage)-Rue de Lausanne de CHF 547'000.-TTC brut,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. **De valider et d'adopter** les travaux pour la déviation d'un collecteur d'eaux usées (tronçon Triage) – Rue de Lausanne.
2. **D'allouer** à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 547'000.-TTC pour la déviation d'un collecteur d'eaux (tronçon Triage) – Rue de Lausanne.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement de patrimoine administratif N° 3861.1093.5010 « Déviation d'un collecteur d'eaux usées (tronçon Triage) – Rue de Lausanne » pour CHF 547'000.-TTC brut.

- **M. le Président**

Merci Mme Kohler, je mets au vote les conclusions du préavis.

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main.

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'EST A L'UNANIMITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Je remercie Mme Kohler et sa commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Préavis – Discussion préalable

- **Préavis N°81-2025** - Mise en séparatif et réfection de la chaussée à l'avenue du Château - Demande d'un crédit de construction de CHF 1'705'000.- TTC
Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
 Lundi 14 avril 2025 à 19h – Salle CTC 01
Présidence : UDC – Mariusz Wilczynski
Commissaires :
 Les Vert.e.s : Mélinda Zufferey-Merminod – Grazia Berisha
 PLR-PVL : Gérard Duperrex – Sandra Martinelli
 PSR : Grégoire Benoît – Robert Mulopo
 Fourmi rouge : Elisabete Cunha – Mehmet Korkmaz

- **M. le Président**

Je passe la parole à Mme Patricia Zurcher.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Merci, M. le Président. Concernant la séance de commission pour le préavis 82-2025 pour la Ferme du Village, la date de commission était prévue initialement le mercredi 30 avril et nous avons décidé de l'avancer au lundi 14 avril à 19h00, toujours au Vieux Collège, parce qu'en cas d'acceptation au prochain Conseil, on pourrait démarrer les travaux assez rapidement et on pourrait les terminer avant l'été. On aimerait bien que ces travaux soient réalisés, dans l'idéal, avant la belle saison et qu'ils puissent travailler un peu tranquillement à la Ferme. On vous propose de vous retrouver le lundi 14 avril à 19h00, au Vieux Collège et pour celles et ceux des commissaires qui le souhaiteraient nous vous accueillons déjà à 18h30 pour une visite des extérieurs de la Ferme si vous ne les connaissez pas encore. Désolée pour ce changement, merci.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion. Mme Negri Capt je vous passe la parole

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Concernant le préavis 82-2025, j'aurais une demande complémentaire : on y apprend qu'afin de garantir la sécurité des utilisatrices, le Service bâtiments a mandaté un bureau d'architectes pour réaliser une étude de sécurisation ; les risques liés à l'état du bâtiment et du terrain ont été identifiés, des solutions proposées pour y remédier. Dès lors, serait-il possible d'avoir ce document en consultation lors de la séance de préavis ?

- **M. Didier Divorine, Municipal**

Oui, à mon avis il n'y a pas de soucis pour mettre à disposition ce document, à savoir qu'il y a énormément de choses, si ce n'est tout, qui ont été réglées entre deux. On ne pouvait pas, effectivement, se permettre de laisser en plan des choses qui nous ont été remontées, des choses qui nous étaient inconnues pour certaines. Ce document peut être mis à disposition pour la séance de commission à ma connaissance, à moins qu'il y ait une contre-indication, mais je ne vois pas le soucis par rapport à ça.

- **M. le Président**

Quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer ? si ce n'est pas le cas, je vous donne la liste des commissaires pour ce préavis 82-2025.

- **Préavis N°82-2025** - Demande d'un crédit de CHF 86'800.- TTC pour les aménagements extérieurs de la Ferme du Village
Date et lieu proposés pour la séance de Commission :
~~Mercredi 30 avril 2025 à 18h30~~ – Ancien collège (rue du Village 9)
Lundi 14 avril 2025 à 19h00 – Ancien collège (rue du Village 9)
*Présidence : **PSR – Rachid Taaroufi***
Commissaires :
 Les Vert.e.s : Angela Thode – Cristina Baquero
 PLR-PVL : Stéphanie Negri Capt – Florian Gruber
 PSR : Richard Neal
 UDC : Colin Métraux
 Fourmi rouge : Verena Berseth – Joëlle Zahnd

Est-ce que quelqu'un souhaite encore apporter quelque chose à ce point-là ? Cela ne semble pas être le cas, je profite de vous rappeler que la date de remise des rapports est fixée au plus tard au lundi 28 avril 2025 à 12h00 et je passe au point 12.

12. Motions, postulats, interpellations

- **M. le Président**

Développement de postulat

Développement du postulat de Mme Marie-Claude Kohler intitulé : : « A Renens on marche... Et ça marche». Je vous informe que la recevabilité de ce postulat a été étudiée par le Bureau lors sa séance du mardi 1^{er} avril et qu'il a été déclaré recevable. Mme Kohler, je vous invite à vous venir au micro.

- **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

Postulat : « A Renens on marche... Et ça marche»

La marche est une activité saine, accessible et gratuite qui nous épargne la dépendance aux horaires des bus ou le stress pour chercher une place de parc. Se déplacer à pied, c'est aussi l'occasion de rencontrer des gens, de faire du lèche-vitrine, bref c'est très convivial. La marche offre de multiples avantages, par conséquent il est essentiel d'encourager cette pratique, surtout sur un territoire aussi dense et limité que le nôtre où tout est littéralement « à portée de pieds ». Durant les travaux, notre ville déroule le tapis rouge aux piétons, mais qu'en sera-t-il à l'avenir? Ce tapis rouge, qu'il soit royal ou révolutionnaire, c'est selon, je souhaite que la commune ne l'abandonne pas. En accord avec le plan climat, le programme de législature (axe 1 ; pt 2), le programme 1020 Moves ou tout simplement pour cultiver le bien vivre ensemble, Renens doit veiller à stimuler la marche en ville. Il existe déjà de bonnes choses. En 2022, l'étude nationale « Marchabilité et santé » situait notre ville exactement dans la moyenne des 15 villes étudiées et relevait ta grande qualité de nos places, Renens figurant dans le peloton de tête avec Meyrin et Olten. Nous saluons ce qui est déjà entrepris en faveur des piétons : construction de trottoirs, organisation de balades thématiques ou encore la création du chemin des Sens. De récents postulats mettent l'accent sur les questions liées à la mobilité réduite ou encore sur le mobilier urbain. Tout cela est très bien, mais ne nous arrêtons pas en si bon chemin. Pour que Renens soit vraiment une ville où les gens se déplacent volontiers et même volontairement à pied, il existe une série d'actions dont certaines sont mises en œuvre dans d'autres communes et j'en énumère quelques-unes :

- **Installer des panneaux indicateurs des temps de marche d'un lieu à l'autre.** Les lieux pertinents à prendre en compte restent à définir. Nous pensons par exemple aux bâtiments administratifs, à la gare, aux centres sportifs et culturels, au Tribunal, à l'Ecal. En plus de donner une lisibilité à ces lieux et de renforcer un sentiment d'identité et d'appartenance, ce dispositif dédramatisera les déplacements à pied, car chacun pourra constater que l'on peut se rendre à peu près partout en moins d'un quart d'heure.
- **Répertorier et indiquer** les passages qui permettent un passage piéton là où la route est sans issue.
- **Etablir, sur le modèle du chemin des sens, des circuits pédestres thématiques** (à mettre en lien peut-être avec le travail sur l'histoire de Renens ?), valoriser le chemin « tourisme pédestre » qui traverse Renens, peut-être le prolonger ou en développer de nouveaux ?
- **Organiser des pedibus.** Même si la mise sur pied d'une telle organisation s'avère extrêmement difficile, nous pensons qu'il est important de maintenir les efforts dans la durée et de donner des moyens, à chaque rentrée scolaire, pour tenter de créer des lignes de pedibus.
- **Sensibiliser** les entraîneurs sportifs / responsables associatifs ou les membres du Conseil communal pour que les participants privilégient la marche pour se rendre aux activités.
- **Créer un espace dédié à la marchabilité dans Renens info.** Cette rubrique pourrait traiter des bienfaits de la marche, parler des nouveautés qui apportent plus de sécurité de confort aux piétons (élargissement ou ombrage d'un trottoir, installation de mobilier urbain), lancer des défis sur le modèle « bike to work » qui pourraient s'intituler « j'y vais à pied », ou encore recruter des parents et des bénévoles pour des lignes de pedibus.
- **Développer une application,** dont le contenu serait à préciser (ludique, historique, pratique) pour guider, amuser, instruire le piéton renanais
- **Intégrer les aspects liés à la mobilité réduite** dans les différentes réalisations
- **Accompagner toute action qui serait en lien avec la marche en ville**

En conclusion, ce postulat a pour but de demander à la Municipalité de s'inspirer des exemples ci-dessus et de mettre en place toutes les démarches utiles et nécessaires destinées à sécuriser, promouvoir, faciliter et encourager la « marchabilité » en ville de Renens.

Comme ce sujet a l'air d'inspirer certains collègues, il m'a été suggéré d'ajouter à cette longue liste que l'on puisse aussi clarifier certains endroits qui semblent être des « culs-de-sac » : les piétons s'engagent, il n'y a aucune indication et se retrouvent devant un portail ou une grille qui empêche le passage sans que l'on sache très bien si c'est un passage privé ou pas ou qu'il faudrait pouvoir investiguer pour améliorer la fluidité des piétons.

- **M. le Président**

J'ouvre la discussion sur ce dépôt de postulat.

Si la parole n'est pas demandée, je soumetts au vote le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

LE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

- **M. le Président**

Interpellations

j'invite Mme Plattner à nous lire son interpellation.

- **Mme Laurence Plattner, Les Vert.e.s**

EMS ou soins à domicile, nos aînés renanais sont-ils « aux petits soins » ?

Le 23 mars dernier, je suis tombée par hasard sur un documentaire télé, diffusé sur une chaîne française. Il s'agissait d'une enquête menée durant trois ans par un jeune journaliste sur les conditions de vie dans des EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), propriétés d'un gros groupe français. L'enquête a révélé des cas de maltraitance envers les résidents et des conditions de travail insupportables par le personnel, qu'il soit infirmier, cuisinier, administratif, voire même par des directeurs. En consultant Internet, j'ai pu lire que le fameux groupe incriminé est implanté en Suisse. En plus de quarante-sept EMS en Suisse-allemande, il possède des cliniques psychiatriques dans la région genevoise, ainsi qu'un réseau de soins à domicile. C'est là que j'ai été interpellée en lisant qu'une antenne de ce réseau était basée à Renens. De telles situations ne datent malheureusement pas d'hier et sont connues « chez nous » aussi. Exemple de l'EMS La Gracieuse à Lonay, sujet de l'émission Mise au point diffusée en juin 2024. Ces agissements sont condamnables et font froid dans le dos, où qu'ils se passent. Je souhaite poser les questions suivantes à notre Municipalité :

- A-t-elle un moyen de contrôle sur les EMS et les réseaux de soins à domicile privés ou publics, sis sur le territoire de la commune ?
- Si oui, de quelle manière et à quelle fréquence a lieu ce contrôle ?
- Si non, est-elle informée par l'organe de contrôle compétent si des manquements sont avérés au sein d'EMS ou dans les réseaux de soins renanais, qu'ils soient publics ou privés ?
- Que peut faire la Municipalité pour que de telles situations ne se produisent pas (jamais !) à Renens ?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses ; bien entendu, elles peuvent être communiquées lors d'un prochain Conseil.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je vous remercie pour vos questions. Il est vrai qu'il existe deux types d'établissements : des EMS/CMS privés et EMS/CMS publics. La Commune, en tant que telle, n'a jamais eu la surveillance de ces établissements, l'organe qui surveille les établissements, CMS, EMS, y compris pour les personnes âgées, pour les personnes qui ont des troubles de santé mentale, des personnes en situation de handicap, pour l'accompagnement à domicile ou pour les établissements dans lesquels sont hébergées des personnes, l'organe de surveillance c'est la Civess. Comme vous avez eu la gentillesse de me transmettre votre question, j'ai imprimé le document de l'état de Vaud, donc c'est le Contrôle Interdisciplinaire des Visites en Etablissements Sanitaires et Sociaux, la Civess, qui est en charge de la surveillance des établissements privés et publics. Ce sont eux qui font le nécessaire et nous n'avons pas, nous, en tant que Commune, de mission par rapport à cela. Mais nous pourrions être amenés, sur dénonciation, à contacter la Civess parce qu'il y a peut-être un soupçon et nous sommes, au même titre que n'importe qui en capacité de signaler une situation préoccupante et il existe sur la même page de l'Etat de Vaud, que je vous donnerai d'ailleurs en main propre, une adresse en cas de conflit, de doléance ou de plainte, toute personne pouvant signaler une situation. J'en profite pour donner deux autres informations : nous, la Commune, nous faisons partie de l'Association des soins à domicile, l'APREMADOL, nous sommes encore dans la gouvernance puisque nous sommes membres du Codir de l'APREMADOL, nous faisons aussi partie du Codir de l'EMS des Baumettes et nous avons des contacts réguliers. Ce que je peux vous

dire c'est que les CMS publics sont très sollicités, d'autant plus sollicités que les « établissements privés », parce qu'il ne faut pas oublier que les établissements privés ont un but lucratif et donc ils prennent plutôt des situations moins lourdes et quand les situations deviennent trop lourdes, elles vont dans les CMS et les EMS publics, c'est une vraie thématique sur laquelle nous nous penchons lors de nos séances. Et je voudrais encore profiter de dire que l'APREMADOL aimerait bien, a sollicité d'ailleurs, je crois, notre Bureau pour venir présenter ses activités dans le cadre de ce Conseil et je pense que ce serait aussi une opportunité de répondre à toutes vos questions pour une population qui a effectivement aussi des besoins, aussi pour pouvoir parler de cette relation qu'il peut y avoir entre le privé et le public, face à des personnes en grande vulnérabilité. J'en profite pour inviter notre Bureau à accepter la proposition de l'APREMADOL de venir présenter ses activités dans le cadre de ce Conseil et, ainsi, de répondre à toutes vos questions.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à votre interpellation.

- **M. le Président**

J'invite Mme Negri Capt à déposer son interpellation

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Cette interpellation n'est pas déposée en mon nom mais au nom des représentants du ¼ politique du Conseil d'établissement de Renens. Il a été signé par l'intégralité des représentants des cinq groupes et il a été convenu, sur demande du Conseil d'établissement, que si ce dernier avait des souhaits d'intervention du Conseil communal, les cinq représentants du Conseil d'établissement que nous représentons fassent une intervention à tour de rôle pour un concept d'équité et non colorisation de la demande. Je vous prie d'en prendre bonne note : ce n'est pas le groupe PLR-PVL qui dépose ce soir, mais l'entier des représentants.

Pour une augmentation des places de stationnement des vélos et trottinettes de nos enfants dans le périmètre des établissements scolaires

Lors de la dernière séance du conseil d'établissement, il a été constaté que le nombre de places mise actuellement à disposition des enfants dans le périmètre des écoles de Renens, autant primaires que secondaires, est insuffisant voire inexistant. Certains enfants n'ayant pas la possibilité d'attacher leurs équipements sur des structures dédiées, les ont cadenassés sur des barrières, qui donnent soit dans l'espace public, par exemple sur des trottoirs, soit à l'intérieur du préau. Ces situations ont pu mettre en difficulté les responsables d'entretien des bâtiments communaux, qui menaçaient pour certains de faire sauter les cadenas pour empêcher les stationnements jugés non-conformes. Après renseignements pris, il s'est avéré que cette action ne peut être réalisée que par la Police, sur l'espace public, du moment que la distance minimale de passage n'est pas garantie. Inciter les enfants de se rendre à l'école par des moyens de mobilité douce est sans contexte une action forte, ayant un impact positif autant sur leur santé que sur le climat. Cela implique une réflexion et des moyens leur permettant de le faire en sécurité et en bonne harmonie avec les différentes parties prenantes. Question :

- Au vu de ces constatations, qu'est-ce que la Municipalité envisage pour augmenter le nombre de place de stationnements des vélos et trottinettes dans les périmètres des établissements scolaires primaires et secondaire de Renens afin d'inciter nos enfants à utiliser des moyens de mobilité douce sur le trajet scolaire, permettant également de répondre aux mesures de l'axe M2 du plan climat "Développer la mobilité douce" et de la politique de l'activité physique et du sport de la ville de Renens.
- Est-il prévu d'intégrer également les sites scolaires qui seront transitoirement en rénovation ou transformation, tels que par ex. les sites de Pépinières Verdeaux et du 24 Janvier?

- **M. Didier Divorne, Municipal**

Merci Mme Negri Capt pour votre interpellation. Pour la première partie : d'envisager d'augmenter le nombre de places de stationnement de vélos et de trottinettes, c'est effectivement sur le fond quelque chose qui était revenu ponctuellement à nos oreilles, notamment avec l'ancien directeur de Renens-ouest pour le site de Verdeaux. On a actuellement l'élaboration du préavis pour les préaux scolaires et dans ce cadre-là, c'est très volontiers que l'on peut inclure une réflexion sur la mise à disposition ou le redimensionnement dans le cas où ce serait déjà à disposition, mais insuffisant, d'endroits où l'on puisse accueillir les vélos et les trottinettes. On a déjà des endroits où on a des espèces de petits racks où l'on peut mettre les trottinettes, mettre un cadenas et c'est fait. Mais effectivement, il faudrait voir les besoins. En parlant de besoin, et vous parlez du secondaire, pour ce qui est des vélos du secondaire, c'est déjà réglé dans le sens où dans le cadre du projet Morabia, la Municipalité avait accepté de financer des abris vélos fermés et cela fait un moment que c'est en fonction. Les dernières fois où je suis passé les portes étaient ouvertes, il n'y avait aucun vélo dedans, il faudra que je repasse, mais pour les vélos du secondaire, à priori, c'est déjà bon, il faudra peut-être que l'on se pose la question des trottinettes effectivement, mais pour moi, il n'y a aucun souci pour prendre cela en charge dans le cadre du préavis à venir pour ce qui est des préaux, vu que l'on va discuter lundi en Municipalité d'élargir peut-être le périmètre justement à ce que vous proposez c'est-à-dire d'inclure aussi une vision sur les déplacements des enfants entre leur domicile et l'école. C'est une discussion que l'on doit avoir quoi qu'il en soit, cela fait partie du périmètre scolaire, ces installations. Pour moi ce n'est pas un souci à priori que l'on puisse inclure cette réflexion dans le cadre de ce préavis pour les préaux scolaires. Vous posez la question de la phase intermédiaire pour les sites qui seraient en travaux ou dans un futur proche en travaux, il me semble qu'on doit déjà avoir discuté de ça dans le cadre du projet VPS, je vais m'en assurer, mais pour moi, tout ce qui est Verdeaux-Pépinieres-Saugiaz cela doit être inclus très clairement. Et ce qui est du 24 Janvier, qui devrait suivre à partir de 2029, pour que l'on puisse réutiliser les locaux provisoires, les containers des Corbettes pour la suite et enchaîner les travaux, cela nous fait des économies d'échelle, clairement, au point de vue constructif. Il faudra voir si on peut anticiper, trouver un endroit qui n'est pas impacté par les travaux dans le cadre du projet et de faire cela prioritairement pour répondre à ces besoins. Pour nous, tous les feux sont au vert. **J'estime ainsi que la Municipalité a pu répondre à votre interpellation.**

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie. Peut-être en complément, vu que j'ai assisté à la séance du Conseil d'établissement, effectivement, pour la Morabia, donc le secondaire, M. Piroti qui est le directeur a confirmé qu'il y en avait en suffisance ; actuellement il a des problèmes très pratico-pratiques de savoir est-ce que légalement ils ont le droit de fermer ou pas à clé, ce n'est pas que les places n'existent pas. Par contre les deux directrices des établissements scolaires ont, elles, appuyé sur le fait qu'en fonction des établissements, soit il n'y avait pas du tout de place ou de structure, soit il y en avait, mais les enfants ne savent plus où cadenasser tellement les rares structures sont vite occupées. Je pense qu'effectivement c'est super, on voit que la population joue le jeu, incite les enfants à utiliser au maximum les trottinettes et les vélos mais qu'on arrive actuellement dans les limites des capacités. Mais je vous remercie pour votre réponse.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir à ce point 12 de l'ordre de jour ? Cela ne semble pas être le cas, je clos le point 12 et passe au point 13.

13. Question, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'invite M. Silvio Torriani à venir poser sa question concernant les PRU.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Comme vous, j'ai reçu dernièrement un papillon, j'espère que vous l'avez reçu car il y en a certains qui ne l'ont pas reçu, c'est un papillon tout-ménages du Canton intitulé : « Point de Rencontre Urgence », il y des gens qui ne l'ont pas reçu, je le sais. J'ai été interpellé, surpris, voire inquiet par son contenu. Je sais bien, comme vous, que la situation actuelle climatique, économique et politique n'est pas rassurante. On court à l'armement, on court aux réserves comme c'est indiqué là-dedans. La paix semble s'éloigner de plus en plus. Or, or, cette façon de communiquer, d'informer, peut-être un peu réaliste, ne me semble pas la meilleure ; elle met les citoyens dans l'insécurité, la peur du lendemain, l'isolement individuel. Je me demande si notre Municipalité avait été informée de cette démarche cantonale et si elle pense pouvoir rassurer notre population. Si vous avez un moment de temps, je vais m'allonger, car en lisant ce qu'il y a là-dedans, cela m'a fait penser à deux situations : une de mon enfance et une d'un peu plus adulte. De mon enfance, il y a déjà eu ça : il faut faire des réserves de sucre, d'eau, de sel et ça c'était, peut-être que vous n'étiez pas nés, et c'est important l'histoire, car si on ne connaît pas l'histoire, on n'arrive pas à regarder devant nous, c'était au moment de la crise des ogives nucléaires qu'un pays avait voulu mettre dans une île en face des Etats-Unis, c'était en 61 ou 62... 62. La deuxième fois, j'étais un peu plus adulte, c'était en 69 ; en 69, le Conseil fédéral avait diffusé un tout-ménages en Suisse un petit livre rouge, pas le petit livre rouge chinois, c'était un petit livre rouge suisse de la Défense nationale dans lequel, au fond, on disait un peu les mêmes choses : il faut faire des réserves, il faut être attentifs... c'était en 69, vous voyez un peu le climat qu'il y avait à l'époque, une année après 68. Et là, je me suis retrouvé un peu là-dedans, or la peur, que j'ai l'impression que ce papillon entraîne, n'a jamais été bonne conseillère et ce texte, ne fait que la promouvoir. C'est ensemble, sans affolement, qu'on peut faire face aux dangers du lendemain, qui peut-être sont réels, peut-être qu'ils vont venir. Œuvrons pour le bien de notre Pays de manière collective et responsable. Merci.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

M. Torriani, j'ai la réponse ici, dans le programme du climat dans le cadre du plan climat vaudois. La mission de déployer des mesures nécessaires sur le plan de l'alerte des populations, c'est effectivement le Canton qui pilote ce type de préparation et je relierai qu'effectivement, elle a été perçue, peut-être, comme pessimiste et aggravante, mais c'est une démarche cantonale, qui a été entreprise. L'intention reste positive, on est toujours plus alertés il y a eu la Chaux-de-Fonds il n'y a pas longtemps, nulle région n'est à l'abri d'un événement majeur et l'intention était de la part du Canton de, tant que faire se peut, préparer la population à avoir les bons réflexes et les bons contextes pour y faire face.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Pour compléter ce que vient de dire M. le Syndic, ce flyer ce n'est pas juste pour en temps de guerre pour reprendre ce qu'a dit M. Torriani, mais c'est aussi s'il y a une crise énergétique que le Canton a mis cela en place pour aider la population à savoir s'orienter. C'est idem pour le plan canicule, cela prend plein de choses en même temps. L'intermédiaire entre le Canton et la Commune, c'est l'ORPC, la protection civile, les pompiers qui sont impliqués dans la protection de la population, qui peuvent se déplacer de maison en maison pour toutes les personnes qui ont plus de 80 ans. Cela vient du Canton, mais c'est dans la bonne voie.

- **M. Naim Dina, PSR**

Ma question est pour les Municipaux : le samedi 5 avril dernier, lors de ma visite à la déchèterie mobile de l'Église catholique, j'ai constaté que certaines personnes se servent des conteneurs, notamment ceux contenant des appareils électriques tels que des ordinateurs et des téléphones portables, qui sont souvent peu surveillés. Ces objets peuvent encore contenir des données

personnelles sensibles comme les informations bancaires, les identifiants de connexion ou les informations médicales. D'après mes informations, il serait interdit de récupérer tous ces objets, à moins que je ne me trompe. Je souhaiterais donc que la Municipalité nous éclaire sur les lois régissant la reprise des déchets à la déchèterie mobile et sur les mesures qu'elle envisage pour prévenir la prise d'éléments déposés par la Population, telles que l'amélioration de la surveillance ou la mise en place d'un système de contrôle plus efficace.

J'ai observé que des personnes présentes à la déchèterie récupéraient certains objets avant même que les citoyens puissent les déposer dans les conteneurs et je trouve que ce n'est pas une belle image.

L'interdiction d'accès aux véhicules à la déchèterie mobile, indiquée sur les calendriers, n'est pas respectée. La conséquence directe est une saturation du parking de l'église catholique, rendant le stationnement extrêmement difficile pour les riverains. Pour les habitants, c'est une catastrophe, c'est impossible de se parquer dans les parkings qui sont moitié pour la déchèterie et moitié pour les habitants autour. Il est donc nécessaire de trouver une solution pour faire respecter l'interdiction et améliorer la situation du stationnement.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz**

Merci M. Dina pour vos questions. Je peux répondre déjà à une partie, je reviendrai avec l'autre partie de la réponse la prochaine fois. Concernant l'interdiction de prendre des objets, il est vrai que c'est de compétence communale et qu'à Renens on avait décidé, il y a quelques années déjà, de tolérer dans une certaine mesure la reprise de certains objets qui intéressaient les gens, si c'était fait correctement, j'entends qu'il ne fallait pas que ce soit la foire d'empoigne, mais on n'allait pas interdire à quelqu'un de récupérer quelque chose qui pouvait lui servir. Ça c'est la politique communale, maintenant c'est une question de stratégie. Je sais que dans beaucoup de communes il y a cette interdiction de récupérer le matériel, c'est quelque chose qu'il faudrait peut-être que l'on reprenne aussi en Municipalité, voir si on veut garder notre ligne de conduite qu'on a eue jusqu'à maintenant ou si on veut s'aligner sur ce qui se fait ailleurs. C'est pour cela que je ne peux pas vous donner une réponse définitive aujourd'hui parce que je pense que c'est une discussion que l'on pourrait avoir à nouveau, que je pourrais faire remonter en Municipalité. Je vais aussi en parler avec les recycleurs qui s'occupent de ces déchèteries mobiles de quartier pour qu'ils me décrivent un peu ce qui se passe, dans quelles conditions, comment se font les choses et on reviendra vers vous quand on aura des réponses à tout ça. Je vous remercie pour vos questions.

- **M. Naim Dina, PSR**

Je suis d'accord, mais moi je gère une déchèterie de Prilly, de la Ville de Prilly et ce n'est pas comme ça. Tous les trucs qui sont privés : téléphones et portables c'est exclu, c'est vraiment interdit de les prendre, parce qu'il y a des infos privées dedans.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz**

Pour la question des appareils informatiques effectivement, les ordinateurs, les téléphones, je vais creuser le sujet, je vais voir s'il y a une interdiction cantonale ou fédérale. Mais ce qui est de compétence communale, on va en reparler.

- **M. Naim Dina, PSR**

Pour moi vous pouvez mettre, je ne sais pas, un endroit pour l'échange pour les objets que les gens peuvent poser et récupérer aussi, ça c'est possible comme à la déchèterie à Malley, ils ont ça : un échange.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz**

Je vous ai bien entendu, merci.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Tout d'abord, je voulais remercier la Municipalité et ceux d'entre vous qui ont contribué au crowdfunding pour Caféine-Média, ils ont réussi à atteindre leur but, j'en suis ravie et je trouve que c'est une bonne chose qu'un support tel qu'eux arrive à faire comprendre et sensibiliser nos enfants à la politique, voilà c'est l'avenir aussi qui se prépare et je leur souhaite une très bonne continuation. J'espère qu'on continuera à avoir de leurs nouvelles parce qu'ils sont de Renens, ils font aussi rayonner ce que notre Commune peut mettre en avant et je sais que la Municipalité a également contribué et je vous en remercie. Passons ensuite aux questions. La première question va concerner les critères d'acceptation aux camps d'Ondallaz qui sont proposés par le Service jeunesse culture et affaires scolaires. Je me permets de faire cette intervention en tant que Conseillère-relais : j'ai été approchée par plusieurs parents qui ont inscrits leurs enfants aux camps de Pâques à Ondallaz et qui ont été surpris en recevant la réponse il y a à peu près trois semaines de savoir si leurs enfants étaient acceptés ou non à ces camps, des critères, qui étaient émis par le service, de sélection de savoir si l'enfant était retenu ou pas. Parmi ceux-ci on peut trouver le critère de genre ou par exemple le fait d'avoir précédemment occupé déjà un camp à Ondallaz ou un centre aéré. Par contre, ne figurent absolument pas les critères de la fratrie, tenant compte si on a inscrit deux enfants au camp ou non, le critère de la situation familiale, savoir si on est une famille monoparentale ou pas ainsi que du taux d'activité professionnelle des parents, tout comme c'est le cas par exemple pour accepter ou non des enfants au parascolaire, au taux d'activité qui est relatif par rapport à la demande du taux d'acceptation de l'enfant dans la structure. Plus particulièrement, une famille monoparentale s'est vue accepter pour le même camp l'un de ses enfants, mais pas le second, ce qui a mis cette maman en difficulté : elle a dû trouver une autre solution à trois semaines des vacances, à son grand regret parce que le fait de pouvoir la soulager sur une des deux semaines de vacances ayant déjà pris la deuxième en temps de vacances pour elle, cela lui aurait permis aussi de faire découvrir Ondallaz à ses enfants et également d'assurer un lien social en permettant à ses enfants de fréquenter des gens avec qui ils sont déjà à l'école. Cette maman a été contactée il y a environ une semaine pour lui annoncer qu'une place s'était finalement libérée pour accueillir le deuxième enfant, malheureusement l'organisation familiale monoparentale étant assez compliquée, elle a dû refuser de mettre ses enfants, les ayant inscrits ailleurs, dans une autre structure qui, de plus, n'est pas communale, qui en plus de ça coûte évidemment plus cher, ce qui est compliqué vu la situation. La question que j'aurais à poser est la suivante : est-ce qu'il est envisagé de tenir compte de ces critères supplémentaires précédemment cités afin de permettre une bonne harmonie entre la famille et les enfants et ce que l'on peut leur proposer ? De plus, sachant que depuis la semaine dernière il y a aussi passablement, apparemment un nombre important de parents qui avaient inscrits leurs enfants qui les ont à la dernière minute désinscrits, existe-t-il déjà en place ou y a-t-il des sanctions qui sont imposées à ces parents qui renoncent à la dernière minute de mettre ses enfants, ce qui ne permet bien évidemment pas de contacter les parents qui, eux, étaient sur liste d'attente et qui risqueraient de faire partir un camp non complet alors qu'ils sont financés par nous-même ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Mme Negri Capt, on a échangé à propos de cette dame lors de la séance du CET et comme promis on a fait quelques recherches. Il s'avère que pour cette dame, un de ses enfants n'avait pas l'âge requis pour être dans le même camp que sa sœur, donc selon les informations que vous nous avez données c'est ce qu'on a pu avoir comme explication. Ensuite, concernant les critères appliqués on a déjà répondu à la commission de gestion mais comme ça vous aurez notre réponse en primeur : les critères de sélection pour les activités de vacances sont : le lieu de domicile, priorité aux habitants de Renens, cela concerne les centres aérés, la participation aux centres aérés de saison précédent, puisque l'idée c'est aussi de laisser la place à tout le monde et que ce ne soient pas toujours les mêmes enfants qui puissent bénéficier de ces prestations, selon l'âge de l'enfant il peut être prioritaire s'il s'agit d'un dernier centre aéré, participation confirmée à un des camps à Ondallaz. Six critères sont appliqués pour les camps à Ondallaz : le lieu de domicile, priorité de nouveau aux habitants de Renens, le respect de la mixité vu la répartition dans les chambres c'est

pour cela qu'il y a le critère de genre, vous imaginez bien qu'on ne pourrait pas avoir un dortoir avec moitié filles moitié garçons dans la même chambre, ça ce n'est pas possible, c'est pour cela qu'on a ce critère de genre, en cas d'inscription à plus de deux camps, seule une inscription sera assurée en fonction des places disponibles, toujours pour les mêmes raisons, pour une histoire de place et de laisser la possibilité à tous les enfants de bénéficier de ces prestations. Selon la participation au camp, cela va aussi selon la participation aux camps précédente. Ensuite il y a l'âge de l'enfant, il peut être prioritaire s'il s'agit d'un dernier camp en fonction des âges et de ce qu'il en est. Concernant votre demande de savoir s'il y a la possibilité de demander aux familles si ce sont des familles monoparentales ou selon le taux d'activité, ce n'est pas possible, parce qu'il y a la loi sur la protection des données ; il y a certaines choses qu'on ne peut plus demander aux parents et, on s'est renseignés, malheureusement ces indications-là on ne peut pas les demander. Pour les deux offres, les fratries sont prises en considération au niveau financier elles ne peuvent pas être un critère d'inscription, par contre, si on a deux enfants de la même famille qui peuvent être les deux dans le même camp par rapport aux tranches d'âge, évidemment qu'on ne sépare pas les fratries. Là, dans le cas que vous nous évoquez, il s'agit d'une enfant qui pouvait aller dans un camp et l'autre qui pouvait aller dans un autre camp, il n'y avait plus de place au moment de l'inscription. Ce que je peux dire aussi, aujourd'hui, c'est que quand des parents ont un doute ou quand ils ont l'impression qu'il y a quelque chose qui ne joue pas, il faut qu'ils nous appellent, nous, parce que comme ça, le service peut répondre à leurs questions, on peut les mettre sur une liste d'attente, on peut les recontacter dès qu'il y a une place de libre plutôt que de demander, c'est bien si on s'adresse aussi aux Conseillers communaux, mais souvent vous attendez deux-trois semaines avant et après c'est trop tard. Vraiment, je ne peux qu'inviter les parents qui sont en difficulté à contacter directement le service de la culture de la jeunesse et des affaires scolaires pour pouvoir demander des explications, pourquoi est-ce qu'une fratrie a été séparée, par exemple ou pourquoi est-ce que leur enfant ne peut pas aller en camp, on leur répondra et après, on les mettra sur liste d'attente parce qu'effectivement il y a une liste d'attente. Quant aux parents qui se désinscrivent à la dernière minute, c'est effectivement extrêmement désagréable, cela devient problématique et on est en train de réfléchir à ce qu'on peut faire et ce qu'on peut mettre en place pour que cela ne se reproduise pas ou beaucoup moins.

Je considère avoir répondu à vos questions, Mme Negri Capt et je suis à disposition si jamais.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie et je me permets de rebondir sur la loi sur la transparence, pour quelle raison on la demande ? c'est une information que l'on doit quand on inscrit nos enfants au parascolaire et qu'on ne devrait pas donner par rapport à l'acceptation des camps ou des centres aérés ? J'ai juste besoin d'une clarification.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

On est effectivement contraints par une loi sur la protection des données, une loi que je ne maîtrise pas tout de suite, mais qui, c'est vrai, présente de très grandes difficultés puisqu'elle est vraiment orientée protection de la personne. Quelques fois on est nous-mêmes en grande difficulté parce que même si on part avec une intention très positive, on n'a pas accès à certaines informations. Aujourd'hui je n'ai pas toute la réponse, mais nous avons reçu la chargée de cette problématique-là au niveau du Canton qui nous avait fait toute une conférence et je vous répondrai au prochain Conseil pour voir quels sont les chemins qui mènent à l'information dont on pourrait avoir besoin et qui pourraient être, effectivement, pertinente pour une prise en charge ou un accompagnement des personnes qui viennent nous voir. Réponse donc au prochain Conseil.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Parfait, et du coup j'ai quelque chose qui m'est revenu aussi quand vous parlez du critère d'acceptation pour le fait de remonter au camp précédent, cela va jusqu'à quand ? On remonte jusqu'à quand ? Est-ce qu'on considère que c'est juste la saison précédente ou qu'on peut remonter sur plusieurs camps pour accepter ou pas un enfant ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

De nouveau, en fonction des places disponibles et du nombre de personnes qui s'inscriraient pour la première fois, on va remonter jusqu'à une année en arrière. Je vous invite vraiment à contacter le service quand vous avez une question parce que c'est vrai que par exemple au camp de Pâques on a eu plusieurs désistements et nous n'avons aucun enfant qui n'a pas pu être finalement intégré au camp, à moins que les parents ne se soient organisés autrement.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Merci pour ces précisions, je pense que les parents qui sont venus vers moi seront intéressés par les réponses que vous avez formulées. La deuxième thématique va parler d'inclusivité. Je me réfère au préavis 36-2023 qui traitait du Rainbow-City Network. On y apprenait qu'un groupe de travail était constitué par des représentants de chaque dicastère et qu'il y a plusieurs actions qui allaient être menées suite à la votation, l'acceptation de ce préavis, comme le fait que le groupe de travail se réunisse, qu'il y a la création d'une adresse dédiée où les gens pourraient poser des questions. Le groupe de travail recueillerait les questions posées via cette adresse mail et pourrait traiter les demandes. Il était envisagé également à la lecture du texte du préavis qu'au moins une fois par année il y ait une manifestation en lien avec cette thématique qui serait proposée et finalement, un registre avec toutes les informations nécessaires à ce propos. Donc, aujourd'hui ce qu'on peut constater c'est que sur la page internet de Renens.ch il y a bien une page qui est dédiée à l'inclusivité, on a bien un répertoire qui indique les différentes informations, définitions ou contacts, par contre il n'y a aucune, à ma connaissance en tous cas sur le site, il n'y a pas une adresse e-mail dédiée qui est proposée, il y a uniquement celle du délégué à l'intégration. Les questions que j'aurais en lien avec c'est : est-ce qu'il y a des questions qui ont été soumises à ce groupe de travail ? Qu'est ce qui a été testé ? Vu que le préavis date de 2023 et qu'on est en 2025 il est également indiqué qu'un état des lieux serait effectué après deux ans de tournus, on y arrive gentiment, je voulais savoir ce qu'il en est de cette thématique.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je vais vous répondre de tête en espérant que je ne me trompe pas et si je me trompe, mon collègue me corrigera ou vous me corrigerez. Il me semble me souvenir que pour replacer le contexte la demande d'adhérer au réseau Arc-en-ciel International avait été transformée en la création d'une politique communale. Nous avons créé un groupe de travail interservices que nous co-présidons avec mon collègue Oumar Niang. En une année ce que nous avons pu faire c'est d'une part créer un espace pour former les collaborateurs de cette Commune parce que l'idée c'est que tous les collaborateurs de cette Commune puissent eux-mêmes être accueillants à l'égard de toute personne qui s'adresserait à l'un ou l'autre des guichets. Et il me semble me souvenir qu'à l'époque du préavis l'idée de créer une adresse internet pour que toute personne puisse poser une question avait été remise en question par la commission parce que, justement, cela paraissait un peu compliqué que n'importe qui dans la population pose une question qui pourrait être une question potentiellement sensible y compris du point de vue de la protection des données et que nous avons décidé de lancer ce groupe de travail, d'initier un certain nombre d'actions, d'en faire l'évaluation et, à ce moment-là, de voir si, éventuellement, on revient sur ce point, notamment de la question de l'adresse internet. Il me semble que c'est ce que nous avons finalement décidé, mais sur le conseil de la commission... à vérifier je le dis bien. Ce groupe existe, il fonctionne bien, il y a des actions plutôt internes qui ont été menées et on est sur le point de terminer un rapport pour transmettre au Conseil communal le résultat de ces premiers travaux. A vérifier, je donne la parole à mon voisin.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Là où je voulais appuyer c'est sur le fait qu'il y a un rapport qui est déjà écrit on est en train de l'affiner, il fait le tour des éditeurs. C'est une demande du Conseil communal d'avoir un rapport et c'est déjà fait. Le groupe qui s'est formé est représenté par pas mal de membres de l'administration communale et on a fait appel à des compétences extérieures qui sont venues parler au groupe de

travail pour savoir comment gérer la diversité des genres, de l'orientation sexuelle au sein des communautés. On a vu une association de Lausanne, on a aussi eu la semaine dernière un CMS qui prend en compte les relations des genres dans les lieux d'accueil pour les personnes âgées, on a des retours et on est sur la bonne voie et d'ici peu vous aurez un rapport qui vous sera soumis et vous entrerez en matière. Ce qui est vrai c'est qu'on a fait un info-lunch pour les travailleurs de la Commune où on a fait venir le délégué cantonal des genres qui est venu expliquer la grande politique du Canton, mais aussi ce qu'on attendait d'une Ville inclusive. D'ici peu, peut-être, le service de l'intégration va mettre en place ce qu'on appelle une intégration 2.0 qui prend en compte pas mal d'éléments qui peuvent appuyer ce projet qu'on est en train de mettre en place dans la Commune.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Merci, volontiers pour le rapport, j'attends avec impatience ce qu'il énumèrera. Si quelqu'un de la population veut aujourd'hui contacter la Commune parce qu'il aurait une question à ce sujet, par quel biais il peut le faire ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Il y a une adresse sur le site de l'intégration et on fera le relais par rapport à la personne. C'est un élément qui a posé souci lors de la présentation du préavis, il disait que les collaborateurs ne sont pas formés pour répondre à ces personnes, nous jouons un rôle de relais pour pouvoir répondre à ces populations.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie. Finalement la dernière question va concerner les terrains synthétiques du Censuy. Jusqu'à avant les vacances de février, les enfants avaient la possibilité avant, entre le temps scolaire et après celui-ci, de pouvoir aller jouer au foot sur ceux-ci, les buts étaient à disposition. Depuis le retour des vacances de février, ces buts ont été cadenassés, donc les enfants ne peuvent pas jouer. Hormis le fait que les terrains sont occupés par les clubs de sport dédiés ce qui amène apparemment une certaine frustration. Je voulais savoir pourquoi ils étaient accessibles avant et que ce n'est plus le cas maintenant, est-ce qu'il y a une raison ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Merci pour votre question. La réponse est simple : il y a eu des cas de vandalisme, on a trouvé tout le terrain avec tout le matériel, avec les portes ouvertes, on a cassé les cadenas et les entreprises qui sont sur place avaient du matériel essentiel qui y était exposé. Les gens ont vandalisé, on a remis en place une sécurité qui permet de gérer le chantier. Ce n'est pas seulement un terrain c'est un chantier en même temps, c'est compliqué. Mais il faut de la patience, d'ici peu ce sera accessible à tout le monde.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Ça veut dire que, si je vous ai bien compris, ça va de nouveau être accessible prochainement ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Quand tout sera fini, donc que les travaux seront finis. On n'a pas envie que la même chose se reproduise.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Et c'est quoi le timing des travaux ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je vous donne une estimation : d'ici octobre.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Donc ce ne serait pas avant octobre ? mais je ne parle pas des terrains de foot après, je parle des terrains synthétiques qui sont accolés à l'école du Roseau.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Moi je parle des terrains de foot

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je parle des terrains de foot synthétiques, mais pas ceux qui sont derrière après le parking. Il y a des terrains synthétiques qui sont adossés à l'école du Roseau. C'est pour ça que je ne faisais pas le lien avec les travaux, je m'excuse.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Je n'ai aucune idée, par rapport à cette situation.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz**

Je vais me renseigner pour ces terrains-là, c'est vrai que les terrains qui sont derrière sont en travaux, c'est une évidence, ils ne sont pas accessibles. Maintenant pour celui-là, je ne sais pas pourquoi il y a des cadenas, je vais me renseigner et je reviendrai vers vous.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

C'est très gentil, je vous remercie.

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

M. Luis Guedes ne pouvant être parmi nous ce soir, je me propose de relayer quelques questions en son nom.

Questions à la Municipalité sur le SDIS Malley Prilly-Renens

Je tiens d'abord à annoncer mes intérêts car je suis membre de la commission consultative de service du feu SDIS Malley Prilly-Renens. J'ai récemment été informé d'une réorganisation au sein du SDIS avec des postes qui ont été mis au concours, je souhaiterais donc avoir les informations suivantes :

1. Est-ce que la Municipalité a accompagné l'Etat-Major du SDIS dans ce processus de réorganisation ?
2. Est-ce que tous les postes à repourvoir ont pu être complétés ?
3. Le recrutement s'est-il fait à l'interne ou est-ce que des personnes externes ont été recrutées ?
4. Est-ce que les personnes nommées à des postes de commandement, ont-elles toutes les formations nécessaires pour assumer lesdits postes ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Ce dont il faut être sûrs, parce qu'on a demandé à l'ECA de faire un rapport, une sorte d'audit sur le bon fonctionnement du SDIS, parce qu'on a eu des problèmes de relationnel entre les deux. Les postes qui ont été repourvus sont des postes d'OI, donc des chefs de caserne en quelque sorte et les candidatures ont été ouvertes à l'intérieur du SDIS et les gens qui ont répondu ce sont des gens qui ont les critères pour pouvoir postuler ces postes et on a choisi des gens avec l'accord des Municipalités. Ceux qui sont membres de la commission du feu sont déjà informés de cette démarche. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions ?

- **M. Florian Gruber, PLR-PVL**

Je vous remercie, mais c'est M. Guedes qui posait la question. Il vous confirmera si c'est ok pour lui la prochaine fois.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

A la prochaine commission du feu il pourra aussi les poser.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Je me permets par ces deux questions de revenir 1- sur le retrait du préavis 73-2024 *révision du règlement sur les jours et les heures d'ouverture et de fermeture des magasins réponse à la motion intitulée harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois du 8 octobre 2015 ». Ce retrait a été protocolé lors de la séance du 30 janvier. J'avais imaginé à ce moment-là que cela serait dans les deux Conseils qui suivraient, soit pour la 7^{ème} séance de l'année. Le point 11 de notre ordre du jour nous indique que non, puisque nous n'avons pas ce préavis à l'étude. Qu'en est-il à ce jour ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

C'est une question à laquelle je peux vous répondre. Effectivement, dans le préavis que nous avons déposé un élément devait encore être travaillé, c'était celui de l'écoute des travailleurs, travailleuses qui, dans des contextes difficiles, avec de petits salaires, ce sont des gens qui ont des bas salaires, souhaitent être entendus ; ce que nous avons fait, maintenant avec le syndicat, avec un syndicat et nous allons mettre ce syndicat autour de notre discussion pour que si nous devons dans ce quorum valider le fait qu'on ouvre les horaires jusqu'à 18h00, il y ait une juste et normale protection des travailleuses et travailleurs qui, pour certains, ne souhaitent pas le samedi travailler jusqu'à 18h00. Cet élément-là, on est en train de le travailler, je suis en contact avec un syndicat pour que nous validions quels seraient les éléments à mettre en place pour que tous les partenaires soient gagnants, le commerçant qui souhaite travailler une heure de plus, mais aussi la collaboratrice, le collaborateur appelé à travailler une heure de plus le samedi. Quel serait le contexte à mettre en place ? Cela nous prend un peu de temps. J'avoue que j'aurais dû anticiper ceci en amont, je dois le faire maintenant de manière plus approfondie et c'est ce à quoi je travaille avec l'administration.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

D'accord, merci M. le Syndic, je suis désolée de vous tirer un peu les oreilles, parce que ce sera sur le même thème. La dernière fois que je suis venue, j'ai dit que je ne voulais pas une réponse tout de suite concernant une question toute simple, c'était de savoir comment on pouvait savoir comment étaient contrôlés les vélos et les trottinettes et vous m'avez dit que vous me répondriez au prochain Conseil d'une manière objective. Donc, cela veut dire que comme la dernière fois, vous me répondrez au prochain Conseil, je suis désolée, voilà, je voulais savoir si les dossiers sont bien suivis, mais je pense qu'ils sont décalés d'un ou deux Conseils de plus.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La police effectue un travail important, on vit dans un monde où les éléments de mobilité, les éléments prennent beaucoup de temps dans la supervision, notamment il y a des actions pour les vélos, que ceux-ci la nuit portent les éclairages satisfaisants. Il y a beaucoup d'actions de prévention aussi si vous avez vu en Ville, il y a quelques actions de prévention sur la trottinette aussi pour que les gens s'équipent correctement, évitent de mettre la roue avant dans un nid de poule et se fracassent la face, par exemple. Il y a énormément d'actions de prévention et j'ai relancé la PoiOuest pour que celle-ci soit active dans ce domaine-là, elle l'est actuellement, mais je n'ai pas de rapport objectif à vous donner ce soir, je vais mettre une grande alerte dans mon agenda pour la prochaine séance. Merci pour ce rappel.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Mais je vous en prie, simplement celle-là m'a fait réfléchir parce que ce matin il y avait un accident. J'ai discuté plus tard avec le même ASP qui était sur le lieu de l'accident d'une trottinette ou d'un vélo sur l'Avenue du Bugnon où il y avait pas mal d'ambulances et de police et je me suis dit : les grandes vitesses peuvent provoquer ce genre de chose quand la seule carapace c'est notre peau qui nous protège. Merci M. le Syndic et merci de mettre votre rappel aussi.

- **M. Richard Neal, PSR**

J'ai trois points, premièrement, très rapidement j'aimerais que les membres de la Cogest se réunissent ici devant après la séance pour qu'on puisse finaliser l'agenda de fin de saison pour pouvoir rendre le rapport dans les bons temps. Deuxièmement, là je prends ma casquette et j'annonce mes couleurs en tant que vice-président du Conseil de paroisse réformée de Renens, pour remercier vivement la Municipalité pour la réponse qu'ils ont donnée suite à la fermeture pour travaux du parking des Corbettes : ils nous ont permis pendant les cultes et pendant certains événements du Temple, de pouvoir parquer dans le préau du collège du 24 Janvier qui est juste sous le Temple et cela nous satisfait entièrement, merci beaucoup. Je remets ma casquette de Conseiller communal pour dire mon étonnement face à la désinvolture et au mutisme des CFF dans le cas de l'effondrement d'une conduite sous les voies de la gare de triage. En effet, dès que j'ai appris ça, ce qui m'est venu en tête, c'est ce qui s'était passé en 2021 à Tolochenaz et je me suis dit : conduite sous-voie, effondrement cela veut dire que pendant plusieurs semaines on n'aura pas de trains qui circulent. Apparemment, c'était dans la gare de triage donc, encore plus dangereux. Et cela m'a rappelé 2016 à Daillens où on a un fût de plusieurs milliers de litres d'acide sulfurique qui s'était déversé, je me suis dit cool, on va avoir de l'acide sulfurique à travers tout Renens. J'aimerais savoir, est-ce qu'il existe des moyens contraignants à l'encontre des CFF pour qu'ils effectuent des analyses nécessaires pour garantir la sécurité et d'éventuels travaux de sécurisation, si nécessaire.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je vais tenter d'y répondre, M. le Conseiller communal. C'est juste que dans le cadre de la commission on s'était un peu plaint du manque de réactions des CFF et le rapport concernant ce collecteur effondré l'a relayé, mais j'aimerais quand même un peu modérer : c'est leur collecteur, nous l'avons utilisé à bien plaisir et c'est eux qui ont constaté qu'il était effondré, donc ils font les contrôles qu'il faut. Là où on a regretté le manque de réactivité c'est qu'on aurait aimé contribuer à le réparer et là, la réponse a été lente mais, sur le fond, il n'y a eu aucun danger pour aucun train. Il s'agissait vraiment de la partie qui est du côté de la gare de triage et ce n'était pas plus grave que ça, que cela fasse un creux à un endroit, ils l'ont constaté et ils l'ont réparé au fur et à mesure. C'est-à-dire qu'ils l'ont remblayé, je ne suis pas sûre que le terme soit juste, mais ils l'ont rempli, voilà. A partir de là, soit nous avons la patience d'attendre qu'on le répare une fois ensemble, soit on cherchait une autre solution et l'autre solution est bien meilleure, ce qui fait qu'on ne regrette rien du tout de ce côté-là. Et je pense qu'en cas de chantier, de travaux, ils mettent tout en œuvre pour surveiller, justement, s'il y a un éventuel fléchissement. Ce qui est des voies de grande vitesse, je n'ai pas l'ombre d'un doute et ce n'est pas à nous de leur dire comment faire, ce n'est vraiment pas de notre compétence. Mais je n'aimerais pas qu'ici on reparte en se disant que les CFF étaient négligents, ce n'est pas du tout notre propos ce soir, ni dans le cas du collecteur qu'on partageait, ni dans d'autres affaires, je ne crois pas que c'est notre propos et je souhaitais le préciser ici. J'espère avoir répondu à votre question

- **M. Richard Neal, PSR\$**

Oui, merci. C'était surtout par rapport à l'aspect sécurité de la population parce qu'il y a eu des précédents, aussi bien au niveau effondrement à cause d'un tuyau que déraillement à cause d'un problème de rails. C'était surtout sur cet aspect-là que je voulais revenir. Merci.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

J'interviens ici à propos de rumeurs, bruits, on-dit, à propos de la vente d'une parcelle qui est proche d'ici puisqu'elle est sise à la Rue de Lausanne 29. Renseignement pris auprès du propriétaire, cette parcelle était bien à vendre et a reçu plusieurs offres de personnes intéressées par des projets de développement familiaux. Selon les gazettes parallèles, il semblerait que la Commune se soit aussi positionnée pour acquérir cette parcelle, ce qui peut paraître complètement légitime. Toutefois, l'a-t-elle fait par le biais d'une offre ou par le biais du droit de préemption ? Si tel est le cas, je remercie la Municipalité d'informer le Conseil sur le mode d'achat ainsi que de sa stratégie quant à sa politique d'acquisition par voie de préemption ou pas. Dans le cas précis, si l'acquisition se serait faite par voie de préemption, la loi prévoit bien sûr que c'est réalisable, mais pour la création de LUP, c'est l'article 34 de la LPPPL et, par là même, de lutter contre la pénurie de logements. Vous constaterez que j'ai utilisé beaucoup le conditionnel, puisque ce sont des bruits et des rumeurs, mais je remercie la Municipalité pour ses éclaircissements quant à sa stratégie.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci M. Dupuis, vous êtes très bien informé, il ne s'agit pas de rumeurs, la Ville vient d'acquérir ce bien et l'a fait au travers d'une offre de manière à pouvoir, effectivement, imaginer que sur ce quartier où la Ville possède déjà quelques bâtiments on puisse, à terme, imaginer un développement de structures requises par les besoins de la Ville. Nous sommes en train de préparer le document pour la Commission des finances, notamment, et ce sera un des thèmes qui sera abordé lors d'une prochaine rencontre avec la Commission des finances.

- **M. le Président**

Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole à ce point 13 ? Cela ne semble pas être le cas, la discussion est donc close.

Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 8 mai 2025 à 19h30 dans cette même salle et qu'elle sera suivie du repas de fin d'année. Pour ceux qui ne l'auraient encore pas fait, merci de déposer votre inscription pour le repas auprès de Mme Simon.

Je prononce la clôture de la séance à 21h28, et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers.

Le Président
Sylvain Richard

la secrétaire
Corrine Simon